

### BUREAU DE COMMUNAUTE Séance du jeudi 14 avril 2016 à 18h00, à Grand Lac

---

#### PRÉSENTS :

AIX-LES-BAINS  
AIX LES BAINS  
BOURDEAU  
BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
GRESY SUR AIX  
MERY  
LE MONTCEL  
ONTEX  
PUGNY CHATENOD  
SAINT OFFENGE  
TRESSERVE  
TREVIGNIN  
VIVIERS DU LAC  
VOGLANS

DORD Dominique  
FRUGIER Michel  
DRIVET Jean-Marc  
FRANCOIS Marie-Pierre  
CROZE Jean-Claude  
CLERC Robert  
BOUVIER Eudes  
EICHENLAUB Jean-Christophe  
CURTILLET Jacques  
MASSONNAT Jean-Guy  
GELLOZ Bernard  
LOISEAU Jean-Claude  
GONTHIER Gérard  
AGUETTAZ Robert  
MERCIER Yves

#### ABSENTS EXCUSES :

AIX LES BAINS  
AIX LES BAINS  
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT  
DRUMETTAZ CLARAFOND  
MOUXY

BERETTI Renaud  
CASANOVA Corinne  
FALCETTA Nicole  
JACQUIER Nicolas  
FAZIO Salvator

#### AUTRES PARTICIPANTS :

Mme PAGON Aurélie	KPMG
M.LOCATELLI Didier	Cabinet New Deal
M. GOUDOUNEIX Michel	Directeur général des services
M. GIMOND Frédéric	Directeur général adjoint
Mme REVOL Martine	Directrice de cabinet
Mme COSTA de BEAUREGARD Estelle	Responsable juridique
Mme QUAY THEVENON Eline	Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 7 avril 2016, accompagnée d'un dossier de travail de 24 pages, comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations.

L'affichage a été effectué aux lieux habituels réglementaires.

Le quorum est atteint avec 15 présents et 15 votants en début de séance.

Robert Clerc est désigné secrétaire de séance.

**FONCIER**

**Ancienne gare du téléphérique - Commune de Mouxy  
Dépôt d'une demande de permis de démolir**

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac, communauté d'agglomération du lac du Bourget, est propriétaire de l'ancienne gare de départ du téléphérique, située sur la commune de Mouxy, depuis le 13 novembre 2003. Ce bâtiment est situé sur la parcelle n° B710 classée en zone NU dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Mouxy. Monsieur le Président souligne qu'au moins 5 projets de réhabilitation de ce bâtiment ont été présentés, mais aucun n'a pu arriver à terme. En 2007, d'importantes dégradations de ce bâtiment sont constatées, plus particulièrement au pied de la "tour signal". Ces dégradations ont conduit le maire de Mouxy à prendre, le 21 novembre 2008, un arrêté de péril imminent, demandant la réparation ou la démolition des éléments de construction afin de faire cesser le péril. Grand Lac a alors réalisé des travaux de mises en sécurité, mais les dégradations ont continué d'évoluer.

Une nouvelle étude "structure" réalisée en juillet 2013 précise, au sujet de la "tour signal", qu'"il est évident que l'ouvrage est fragilisé à sa base et présente aujourd'hui un risque d'instabilité non maîtrisé, en particulier sous sollicitations sismiques. Il semble donc indispensable de conforter cet ouvrage sauf à démolir l'ensemble des constructions à très court terme." Une opération de confortement de ce bâtiment a donc été engagée, dans le but de préserver cet édifice emblématique de la commune de Mouxy et du territoire, la tour étant visible sur de très longues distances. Cette opération a fait l'objet d'un arrêté accordant un permis de démolition partielle par la Mairie de Mouxy le 30 décembre 2013.

Force est de constater que la construction est aujourd'hui trop dégradée : les dernières études menées par le bureau d'études SECOBA fin 2015, démontrent ainsi que la tour, tout particulièrement, est en mauvais état, et que les travaux de confortement seraient onéreux et surtout incertains. Les travaux de confortement de la tour et de démolition partielle sont en effet estimés à plus de 450 K€ TTC.

Au vu du coût et du fait qu'aucun usage n'a pu être assigné au bâtiment, Monsieur le Président propose aujourd'hui de retenir le principe d'une démolition complète, le coût de cette démolition complète étant estimé à 170 000 € TTC. Il convient d'autoriser Monsieur le Président à déposer un permis de démolir concernant l'ancienne gare de téléphérique, parcelle n° B710, propriété de Grand Lac sur la commune de Mouxy. Les crédits régulièrement inscrits au budget seront imputés sur la section d'investissement (143-14).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE M. le Président à déposer un permis de démolir, pour le bâti ci-dessus énoncé,
- AUTORISE le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Aix-les-Bains, le 14 avril 2016

**Le Président,**  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 20
- Présents : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** Foncier - Ancienne gare du téléphérique - Commune de Mouxy - Dépôt d'une demande de permis de démolir

---

**Date de transmission de l'acte :** 18/04/2016

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/04/2016

---

**Numéro de l'acte :** D1269 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-247300049-20160414-D1269-DE

---

**Date de décision :** 14/04/2016

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 2. Urbanisme  
2.1. Documents d urbanisme